

ASS/GF/II/MG



VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : IMPLANTATION D'UN CABINET MÉDICAL EN CENTRE-VILLE – ANNEXES

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 29	Nombre de votants : 33	Date de la convocation : 16 septembre 2026
---	--	---------------------------	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, M. William COMBES, Mme Christine BÉNET, M. El Mahdi DAHBI, Mme Françoise CASTEL, M. Michel MASUYER, Mme Sabrina FITO, M. Laurent MARTINEZ, Mme Corinne ARMERO, M. Alain GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Bernard ROUSSET, M. Christian ROIG, M. Philippe GALANO, M. Érik LE MOAL, Mme Christine FOULQUIER, M. Thierry CAUMEIL, M. Jérôme BACAVE-ESTEVE, Mme Magali GARY-BOBO, Mme Angélique ARCIET, Mme Vanessa BESLER, Mme Émilie FABREGAT, Mme Carol-Ann EHRHARD, Mme Pauline VILCHEZ, Mme Mélinda MARTIN, M. Denis PROVENT, M. Thierry DENARD, Mme Valérie DUMONTET, Mme Dominique GÉA

Étaient absents :

M. Jean-Charles PITT, M. André HERNANDEZ, M. Michel CANO, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné procuration :

M. Jean-Charles PITT à M. Gérard FORCADA, M. André HERNANDEZ à Mme Valérie DUMONTET, M. Michel CANO à M. Denis PROVENT, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Dominique GÉA

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne ARMERO

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

La commune de Lézignan-Corbières fait face, depuis de nombreuses années, à un manque de médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes. L'exil de ces derniers vers des villes plus importantes ou encore de nombreux départs en retraite, ont fait de notre commune un "désert médical", au détriment de la population qui ne bénéficie plus des services médicaux indispensables en cas de besoin.

Le maire de Lézignan-Corbières travaille depuis plusieurs mois, avec son équipe municipale, à redonner espoir aux lézignanais en prenant de multiples contacts avec des médecins généralistes et spécialistes intéressés par une installation dans le centre-ville.

L'accueil de ces praticiens doit être anticipé afin de leur procurer des conditions de travail à la hauteur de leurs besoins et de leurs attentes. c'est ainsi que la commune envisage la prise à bail de deux locaux faisant autrefois office de cabinet médical. Situés place des Vosges et rue de Verdun, ils seront loués à leurs propriétaires par le biais de l'agence du soleil située à Lézignan-Corbières, au prix total de 1 500 euros mensuels, hors charges. La commune sera ensuite en mesure de mettre ces locaux à disposition des médecins. Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

1/ D'autoriser la location des deux locaux en question au prix de 1 500 euros par mois sans les charges.

2/ D'autoriser la mise à disposition de ces locaux au bénéfice des médecins, par le biais de conventions, afin qu'ils puissent y installer leurs cabinets médicaux.

3/ De dire que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés au poste n° 6132 "Locations immobilières" du Budget principal de la commune.

4/ De donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations pour parapher tous les documents utiles à la présente location et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité**

Et décide :

1/ D'autoriser la location des deux locaux en question au prix de 1 500 euros par mois sans les charges.

2/ D'autoriser la mise à disposition de ces locaux au bénéfice des médecins, par le biais de conventions, afin qu'ils puissent y installer leurs cabinets médicaux.

3/ De dire que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés au poste n° 6132 "Locations immobilières" du Budget principal de la commune.

4/ De donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations pour parapher tous les documents utiles à la présente location et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,
Corinne ARMERO



A blue ink signature, likely of Corinne Arméro, is written over the stamp area.

